

N°	Municipalité	Code	Site Web	Nature	Montant	Dir. Gén. F.F.	Coordonnées	Date	Statut	Observations	Site Web	
26	Martelingen	6630	http://www.martelingen.be	Néant	Néant		Loraine GEORGES	06/24/09/16	loraine.georges@publink.be	8/04/19	pas de changements prévus	
27	Meix-Devant-Virton	6769	http://www.meix-devant-virton.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	250 € pour une surface optique de 4 m² + 50 €/m² supplémentaire maximum 500 €	Finances	Véronique LAMBINET (employée d'administration) Nathalie BOLIS (Directrice Générale)	06/3/57 80 51	veronique.lambinet@meix-devant-virton.be nathalie.bolis@meix-devant-virton.be	9/04/19		Fournir la preuve d'octroi de la prime régionale
28	Messancy	6780	http://www.messancy.be	Prime pour l'isolation toit, murs, sols	25 % du montant de la prime régionale à l'énergie ou au logement					5/04/19	pas de changements prévus	Formulaire donné lorsque les demandeurs ont leur permis d'urbanisme
29	Musson	6750	http://www.musson.be	Néant	Néant	Urbanisme	Cathy BRÖL Mireille GAULI	06/3/44 01 23 06/3/44 01 26	cathy.bröel@messancy.be mireille.gauli@messancy.be	5/04/19	pas de changements prévus	
30	Nassogne	6950	http://www.nassogne.be	Prime à la construction d'une habitation	310 €	Urbanisme	Carlo UGH Charal MARTEL	06/3/38 08 56 06/3/38 08 59	carlo.ugh@musson.be charal.martel@musson.be	5/04/19	pas de changements prévus	
31	Neufchâteau	6840	http://www.neufchateau.be	Prime à la construction d'une habitation	20% de la prime régionale - 300 € max	Aménagement du Territoire et Urbanisme	Nathalie HENQUINET Laurence ARNOULD	084/22 07 49 084/22 07 45	nathalie.henquinet@nassogne.be laurence.arnould@nassogne.be	8/04/19	pas de changements prévus	Calques sur le système de primes wallonnes - si modification à la Wallonie, modification communale
32	Pailloeu	6850	http://www.pailloeu.be	Prime à la construction d'une habitation	300€ pour les habitants du village de Nassogne - 40€ pour les autres habitants de la commune - déduits du forfait de l'entente subsidiaire	Service finances	Bernadette Schmitz Katy Lebrun	084/22 07 48 084/22 07 45	bernadette.schmitz@nassogne.be kathy.lebrun@nassogne.be			10 fréquentations par an minimum
33	Rendux	6987	http://www.rendux.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	400 € ou 600 € si le bâtiment se trouve en zone de rénovation urbaine	Finances	Christel ARNOULD	06/27 51 44	christelarnould@neufchateau.be	24/04/19		Pour les habitations construites avant 1990
34	Rouvroy	6767	http://www.rouvroy.be	Prime à la construction d'une habitation	425 €	Urbanisme	Charline MALEK	06/27 59 86	charline.malek@publink.be	5/04/19	pas de changements prévus	Situe en zone de rénovation urbaine
35	Saint-Hubert	6870	http://www.saint-hubert.be	Prime à l'amélioration (économie d'énergie, étanchéité, stabilité, ventilation...)	300 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)	Ecopasseur	Véronique BLASSE jeudi et vendredi	06/26 09 75	veronique.blasse@saint-hubert.be	25/04/19	Une proposition de modification a été déposée au collège, mais n'a pas encore été acceptée.	facture pour 2.000 € HTVA si travaux effectués par le demandeur et factures pour 6.250 € HTVA si travaux réalisés par entreprise. Le RC doit être inférieur à 0,041 € et il faut que ce soit une habitation unique. Possibilité de demander une prime à l'amélioration tous les 6 ans cumulable avec la prime à l'amélioration
36	Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à l'acquisition d'un logement	477,99 € (450 indexés chaque février)	Urbanisme	Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi - de 14h à 18h le mardi, jeudi et vendredi - de 9h à 11h	06/3/58 99 25	jean-francois.gerkens@saint-leger.be	5/04/19	pas de changements prévus	Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquies leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales.
37	Sainte-Ode	6680	http://www.sainte-ode.be	Néant	Néant	Urbanisme	Thibault DELCORDE	06/21 04 49	ecopasseur.tbts@outlook.com	5/04/19	pas de changements prévus	
38	Tellin	6927	http://www.tellin.be	Prime énergie pour l'isolation toit, mur, sol	30 % du montant de la prime régionale	Energie	Pascal LENOIR	084/36 61 36	pascal.lenoir@tellin.be	11/04/19		Programme pour toute facture entre le 1/7/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/achat ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 ans (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction
39	Tenneville	6970	http://www.tenneville.be	Prime à la construction	1.250 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)	Urbanisme	Walter JORIS	084/45 00 52	urbanisme@tenneville.be	24/04/19	pas de changements prévus	
40	Tintigny	6730	http://www.tintigny.be	Prime à la réhabilitation	de 248 à 240 € en fonction de la situation familiale et des travaux (+ conditions)	Urbanisme	Leslie BOSENDORF	06/3/44 02 26	leslie.bosendorf@tintigny.be	8/04/19	pas de changements prévus	
41	Vaux-sur-Sûre	6640	http://www.vaux-sur-sure.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	300 € jusqu'à 4 m² + 15 €/m² supplémentaire - 500 € max	Urbanisme	Michelle PIÉRET Danielle SIBERT	06/3/25 00 15 06/3/25 00 03	michelle.pierret@commune-vaux-sur-sure.be danielle.sibert@commune-vaux-sur-sure.be	9/04/19	pas de changements prévus	Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1 ^{er} septembre 2008
42	Vielham	6690	http://www.vielham.be	Prime pour l'isolation thermique des murs	2,4 €/m² si isolation par l'intérieur, 1,8 €/m² si isolation par la coulisse, 3,6 €/m² si isolation par l'extérieur	Ecopasseur	Martine GROGNARD mardi et mercredi	080/29 28 28	ecopasseur@gmail.com	5/04/19		Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 1 ^{er} janvier 2016
43	Virton	6760	http://www.virton.be	Néant	Néant	Territoire	Jean-Pol STEVENIN	06/3/44 01 64	jean-pol.stevenin@virton.be	25/04/19	pas de changements prévus pour cette année	Primes accordées uniquement si primes de la Région (sauf photovoltaïque et régulation thermique)
44	Wellin	6920	http://www.wellin.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	4 €/m² si travaux par entrepreneur, 2 €/m² dans les autres cas - 250 € par bâtiment max - cumul primes isolation : 500 € max	Logement	Anne DE VLAMINCK	084/38 81 62	anne.devlaminc@wellin.be	5/04/19	Adaptation du règlement communal privé, 2018	Pour des bâtiments de plus de 10 ans